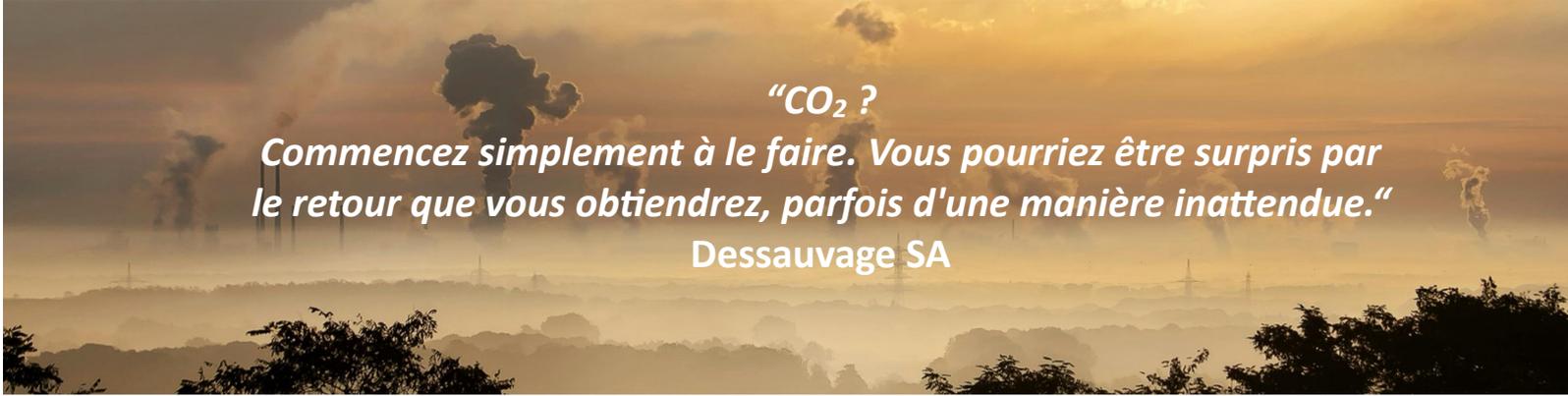


Temps de lecture sans pièces jointes ni liens internet : 9 minutes



*“CO₂ ?
Commencez simplement à le faire. Vous pourriez être surpris par
le retour que vous obtiendrez, parfois d'une manière inattendue.”*

Dessauvage SA

Cher membre Responsible Office et Bosta, Cher entrepreneur,

Dans notre dernière lettre d'information, nous avons parlé du règlement européen sur la déforestation et de ce qu'il signifie pour votre entreprise. Cette fois-ci, nous nous concentrons sur un autre sujet important : **la mesure et la réduction des émissions de CO₂ de votre entreprise.**

Pourquoi est-ce important ?

Depuis la révolution industrielle, la concentration de CO₂ a augmenté de plus de 40 %, entraînant un réchauffement de la planète. L'Europe veut y remédier et fait du contrôle et de la réduction des émissions de CO₂ l'une des principales priorités du Green Deal européen. Dans le cadre du CSRD (plus d'informations à ce sujet dans un prochain bulletin d'information), les grandes entreprises sont tenues de rendre compte de leurs propres émissions et de celles de leur chaîne de valeur. Les PME font partie de cette chaîne de valeur et sont donc de plus en plus souvent interrogées sur leurs émissions. Dans cette lettre d'information, nous mettons en lumière certaines des étapes clés du calcul de vos émissions.

Nous avons également discuté avec Dessauvage SA, une PME spécialisée dans le matériel de bureau et membre de Bosta et de Responsible Office, de leur expérience en matière de calcul des émissions de carbone. “Nous avons commencé le calcul grâce à une invitation de notre municipalité où les entreprises pouvaient s'inscrire. Pour nous, il était important que le coût d'entrée soit faible, sinon nous aurions pu attendre plus longtemps. (...) Aujourd'hui, nos plus gros clients nous demandent également de remplir des données sur une plateforme. Heureusement, nous avons commencé à mesurer et à améliorer nos émissions de CO₂ bien plus tôt.”

L'empreinte carbone de votre entreprise.

Nous parlons souvent d'émissions de CO₂, mais il ne s'agit pas seulement d'émissions de CO₂ (dioxyde de carbone). Le méthane (CH₄), Le protoxyde d'azote ou "gaz hilarant" (N₂O) et les gaz fluorés (gaz F), comme le CO₂, sont également des gaz à effet de serre qui jouent un rôle important dans le réchauffement de la planète. Pour simplifier les choses et comparer ces différents gaz, ils sont tous convertis en équivalents CO₂ (CO₂e). L'empreinte carbone de votre entreprise est simplement la somme de toutes les émissions de ces gaz à effet de serre sur une période donnée, exprimée en kg ou en tonnes d'équivalents CO₂.

Le calcul, la surveillance et la déclaration des émissions de gaz à effet de serre reposent sur des normes internationales telles que la norme ISO 14064-1 ou le protocole des gaz à effet de serre (GES). Les directives européennes telles que la directive CSRD font également référence à ces normes. La plupart des entreprises utilisent le GHG Protocol comme base, comme c'est le cas dans cette lettre d'information.¹

Étape 1 : Décider quelles parties de l'entreprise doivent être incluses dans le calcul

Les entreprises ont souvent des structures juridiques et organisationnelles différentes, telles que des filiales ou des entreprises communes. Pour déterminer l'empreinte, vous devez d'abord déterminer les parties de votre entreprise que vous incluez dans le calcul. Cela peut se faire de deux manières :

1. L'approche fondée sur la participation au capital (equity-share) : Dans ce cas, vous déclarez les émissions en fonction de votre participation financière dans une unité commerciale. Cela signifie que vous calculez toutes les émissions des unités commerciales dans lesquelles vous avez une participation. Vous n'incluez ensuite que la partie (%) de ces émissions qui correspond à votre participation dans l'entreprise.
2. L'approche par le contrôle (la plus couramment utilisée) : Vous incluez 100 % des émissions des unités commerciales sur lesquelles vous exercez un contrôle financier ou opérationnel. Avec cette approche, vous ne calculez que les émissions de CO₂ des parties

¹ “GHG Protocol,” accessed February 18, 2025, <https://ghgprotocol.org/>.

dont vous êtes le propriétaire majoritaire ou sur lesquelles vous avez un pouvoir de décision. Vous incluez ensuite l'intégralité de ces émissions dans le calcul.

Étape 2 : Déterminer les émissions que vous déclarez

L'étape suivante consiste à identifier les émissions pour lesquelles vous, en tant qu'organisation, établissez un rapport. Cela se fait sur la base des trois champs d'application (voir également la figure 2).

Scope 1 (portée 1): émissions directes : Il s'agit des émissions résultant des installations et/ou des véhicules possédés ou gérés par votre entreprise. En voici quelques exemples :

- Émissions provenant du chauffage de vos bâtiments au gaz naturel ou au mazout, émissions provenant de vos véhicules commerciaux, fuites de gaz F provenant des climatiseurs ou des systèmes de réfrigération.

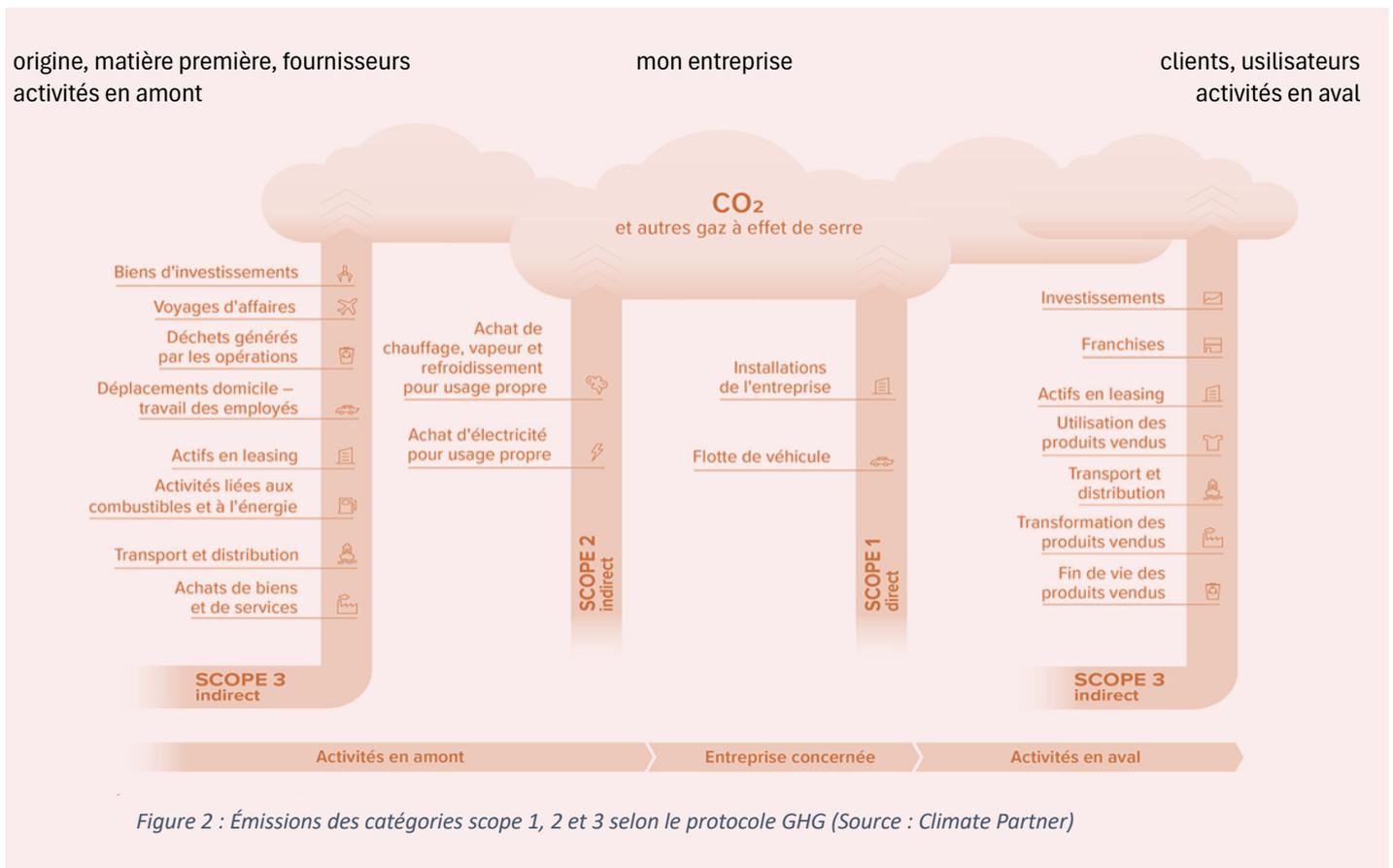
Scope 2 (portée 2) : Émissions indirectes provenant de l'énergie achetée : Ces émissions sont libérées lors de la production de l'énergie que vous achetez (électricité, vapeur, chaleur ou refroidissement). Les émissions réelles de gaz à effet de serre se produisent donc ailleurs (par exemple, dans une centrale électrique). En voici quelques exemples :

- Émissions provenant de la production d'électricité pour l'éclairage de votre entreprise et pour la recharge des voitures.

Scope 3 (portée 3) : Autres émissions indirectes : C'est souvent la catégorie qui contribue le plus à l'empreinte carbone, mais aussi la plus complexe à gérer. Elle comprend toutes les autres émissions indirectes de votre chaîne de valeur, en amont comme en aval. Ces émissions se produisent en dehors de la sphère d'influence directe de votre entreprise, mais découlent néanmoins d'activités liées à l'organisation. En voici quelques exemples :

- Émissions provenant de la production de matières premières achetées, du transport et de la distribution, de l'élimination des déchets, des voyages d'affaires et des déplacements domicile-travail.





Étape 3 : Collecte des données et calcul des émissions

Il existe plusieurs méthodes pour calculer les émissions, mais la méthode la plus accessible est basée sur 3 éléments :

1. Données d'activité : Quelle quantité de carburant, d'énergie ou de kilomètres utilisez-vous ? (en Mwh, m³, litres, km, tonnes ou kg). Vous pouvez trouver ces données sur les factures d'énergie, les reçus de carburant, les informations sur les trajets domicile-travail des employés et les voyages d'affaires.
2. Facteur d'émission : Combien d'émissions ont lieu par unité d'activité ? Ce facteur indique combien de gaz à effet de serre sont libérés par quantité de carburant, d'énergie ou de distance parcourue consommée.
3. Potentiel de réchauffement global (PRG) : quel est l'impact d'un gaz à effet de serre sur le climat par rapport au CO₂ ? Cela permet de convertir les émissions de divers gaz en équivalents CO₂. Remarque : les facteurs d'émission tiennent souvent déjà compte du PRG. Dans ce cas, il n'est pas nécessaire de l'inclure séparément dans le calcul.

La formule est la suivante :

Émissions de CO₂ = Données d'activité × Facteur d'émission × GWP (Global Warming Potential ou Potentiel de réchauffement global).

Exemple : votre entreprise consomme 10 000 m³ de gaz naturel par an.

Le facteur d'émission (GWP inclus) du gaz naturel est de 1,96 kg de CO₂ par m³.

Vos émissions sont donc de 10 000 m³ × 1,96 kg de CO₂ par m³ = 19.600 kg ou 19,6 tonnes de CO₂.

Étape 4 : De la mesure à l'action

Si vous savez d'où proviennent vos émissions, vous pouvez également agir. Concentrez-vous d'abord sur les émissions de scope 1 et 2, sur lesquelles vous avez un contrôle direct. Envisagez d'améliorer l'efficacité énergétique de vos bâtiments, de rendre votre flotte plus durable ou de passer à l'énergie verte. Bien que les émissions de scope 3 soient plus complexes à traiter, elles offrent souvent les meilleures possibilités de réduction, par exemple grâce à des fournisseurs plus durables ou à une logistique optimisée.

Dessauvage SA : « Nous avons également fait des efforts pour réduire nos émissions de CO₂. Nous avons installé des panneaux solaires et nous utilisons de l'énergie verte. En améliorant l'isolation de notre toit, nous avons également pu réduire notre consommation de mazout. Nous examinons également le choix de nos fournisseurs, mais aussi le transport, par exemple. Nous cherchons maintenant à savoir si nous pouvons faire davantage par voie d'eau plutôt que par route. »

Impliquez vos parties prenantes dans ce processus : assurez-vous de l'adhésion de l'équipe de direction, rendez les progrès visibles en communiquant les succès, impliquez activement les employés dans la conception et la mise en œuvre des mesures de réduction.

Un plan de réduction bien fondé vous permet de communiquer de manière fiable sur vos efforts en matière de développement durable : vous ne vous contentez pas de mesurer vos émissions de CO₂, vous disposez également d'un plan d'action.

Cela devient de plus en plus important : les consommateurs et les institutions financières apprécient les entreprises qui s'efforcent de réduire leurs émissions de CO₂, mais sont également plus critiques à l'égard des entreprises qui, par exemple, se contentent de compenser leurs émissions de CO₂ sans réduire leurs propres émissions.

Qu'est-ce que cela signifie concrètement pour votre entreprise ?

Dans le cadre de la CSRD, les PME non cotées en bourse ne seront tenues de déclarer que leurs émissions de scope 1 et de scope 2. Pour les PME qui font leurs premiers pas, c'est donc la priorité. Ces émissions sont relativement faciles à calculer, mais comme le souligne Dessauvage NV, il faut faire un effort pour collecter les bonnes données. « Trouver les bonnes informations est un défi, même pour votre propre consommation. Il faut collecter des informations sur la façon dont les employés se rendent au travail, le nombre de kilomètres parcourus, la consommation de mazout et d'électricité, etc. En tant que PME, nous n'y prêtons pas toujours attention car nous nous concentrons sur notre cœur de métier, c'est-à-dire nos clients. Il faut donc parfois le faire « entre deux tâches parfois plus urgentes ».

Vous voulez en savoir plus ? Voici quelques ressources utiles

- [GHG Protocol](#) - Normes, outils, facteurs d'émission et global warming potential (potentiel de réchauffement global).
- <https://www.facteursdemissionco2.be/> – Outil convivial avec facteurs d'émission. La société à l'origine de ce projet a collaboré avec le journal « De Tijd » (De Financieel-Economische Tijd (FET) en néerlandais (L'Echo en français) et développé un outil pour cartographier les Scope 1 et Scope 2 : [outil](#) (vous pouvez traduire cet outil en français dans votre navigateur web)
- <https://www.efrag.org/sites/default/files/sites/webpublishing/SiteAssets/VSME%20Standard.pdf> normes pour les PME qui souhaitent établir un rapport volontaire, conformément aux exigences de la directive européenne sur la responsabilité sociale des entreprises. Vous trouverez également ici des informations sur le calcul des émissions de CO₂.
- [Une liste de mesures qui ne nécessitent pas d'investissements importants pour réduire votre consommation d'énergie.](#)
- [Mon impact - Institut pour une informatique durable](#) Avec l'essor de l'intelligence artificielle, l'IA, la prise de conscience de la tension entre numérisation et durabilité s'accroît. Les solutions numériques ont également leur propre empreinte carbone et font partie des émissions de scope 2 et scope 3 de nombreuses entreprises. Cet outil vous permet de cartographier votre empreinte écologique numérique professionnelle.
- [Carbol Alt+Delete](#)

Il existe différents outils de calcul disponibles en ligne :

- [SME Climate Hub](#)
- [Business Carbon Calculator](#)
- [Carbon Trust](#)

Produits fabriqués en série		NOMBRE D'EMPLOYES (ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN)		Infrastructures d'utilisation du carburant	
	KG		THROMBOEMBOLIE VEINEUSE		
Calculer votre propre situation ici					
Le calcul est basé sur les sources de CO ₂ les plus courantes : la consommation énergétique des bâtiments, les processus de production, la consommation de carburant des véhicules et divers systèmes de refroidissement. Ensemble, ils constituent les éléments les plus importants de ce que l'on appelle les « scopes 1 et 2 », les sources d'émissions les plus proches de votre entreprise. L'outil ne prend pas en compte les émissions indirectes de scope 3. Il s'agit des émissions de gaz à effet de serre (converties en CO ₂ (EQCO ₂)) équivalents provenant, entre autres, des fournisseurs, des clients ou d'autres activités liées à l'entreprise telles que les voyages d'affaires en avion.					
Résultat					
Nombre d'employés	thromboembolie veineuse	0			
Produits manufacturés	Tonne	0			
	UNITÉ	QUANTITÉ	ÉMISSIONS EN TONNES D'ÉQUIVALENT CO ₂		
Véhicules utilitaires					
Diesel	litre	0	0,00		
Essence	litre	0	0,00		
GPL	litre	0	0,00		
Actuel	kWh	0			
Gaz naturel (GNC)	kg	0	0,00		
Camions					
Diesel	litre	0	0,00		
Essence	litre	0	0,00		
GPL	litre	0	0,00		
Infrastructures de consommation d'énergie					
Carburant liquide	litre	0	0,00		
Puissance grise	kWh	0	0,00		
Énergie verte	kWh	0	0,00		



L'Europe veut devenir le premier [continent neutre en carbone d'ici 2050](#).

Les nouvelles règles auront un impact sur vous en tant qu'entrepreneur, même si vous êtes une PME. La durabilité est de moins en moins une question d'engagement.

Responsible Office soutient les entreprises de notre secteur et apporte son aide partout où elle le peut !

En collaboration avec des experts de l'AP University College Antwerp, Helena Hameeuw (chercheuse en entrepreneuriat durable) et Jasmien Baeyens (juriste et chargée de cours en droit européen), nous lançons une série de newsletters « "Informations nécessaires" ». Dans ces newsletters, nous expliquerons les nouvelles règles et proposerons des outils concrets pour votre entreprise.

Prochain bulletin : Mai 2025 :

Comment une communication proactive sur le développement durable peut accroître votre part de marché.

Envoyez un e-mail à kathleen@bosta.org et devenez membre de Responsible Office !

Vous serez ainsi toujours au courant des dernières règles en matière de développement durable dans notre secteur.

Félicitations. Déjà 2.262.929 produits Responsible Office ont été utilisés en Belgique cette année.

Ensemble, nous avons fait un pas en avant dans le domaine de la durabilité. Tout le monde peut commencer à utiliser des produits durables dès aujourd'hui. Choisissez vos produits, votre [distributeur](#) et lancez-vous

[Choisissez vos produits durables ici](#)

<https://www.responsible-office.be>